



Sommaire

- 1 > Considération
- 2 > Evaluation en cours d'année (ECA) ou la fin programmée du baccalauréat !
- 3 > En direct des CPC :
CPC n°3 - Sous-commission Aviation
> CPC n°6 - Chimie, bio-industrie, environnement
- 4 > CPC n°20 - Secteur sanitaire et social
> Textes officiels :
- 6 > Cliquez, nous ferons le reste !

Considération

Ce terme a été supplanté en entreprise par le mot " motivation ", mis à toutes les sauces et prétexte à toutes sortes d'activités qui se veulent ludiques et de développement personnel ou interpersonnel. Certains cadres font néanmoins preuve de considération pour les membres de leurs équipes sans recourir à ces artifices.

Ce terme a été remplacé dans l'Education nationale par le mot " respect ", mis à toutes les sauces en ce qui concerne les enseignants vis-à-vis de leurs élèves. Notons cependant que, contrairement à ce que dicterait le bon sens, l'inverse n'est pas vrai.

Mais au-delà d'une revalorisation de leur rémunération dont ils savent bien qu'elle se fera attendre en ces temps de vaches maigres, c'est de considération que tout le personnel de l'Education nationale a besoin !

Considération quant à leur connaissance de la discipline qu'ils enseignent et donc respect de leur liberté pédagogique : ils n'ont à rendre de comptes à ce sujet ni au chef d'établissement, ni aux parents d'élèves et encore moins aux élèves qui ont développé une fâcheuse tendance à remettre en cause le contenu des cours mais admettent difficilement qu'on leur demande le moindre effort.

Considération quant à leur personne et leur fonction. L'absence, fort répandue, de soutien de la part de la hiérarchie, quand les enseignants tentent de faire appliquer le règlement intérieur ou le Code de l'éducation, est inacceptable. Pire encore, quand le professeur, confronté à des problèmes de droit à l'image (lorsqu'il est photographié ou filmé en plein cours à son insu) ou à la violence, ne reçoit pas le soutien qu'il est en droit d'attendre statutairement et surtout humainement de la part du chef d'établissement. Chef d'établissement qui parfois tente d'empêcher l'enseignant de porter plainte, cherchant une pseudo-médiation pour " apaiser " les parents, cherchant surtout à ne pas faire de vagues, à protéger l'image de l'établissement.

Le SNALC-FGAF considère que la Refondation de l'Ecole restera largement un trompe-l'œil et que les problèmes de recrutement (aussi bien quantitatifs que qualitatifs) ne seront pas réglés si la considération à l'égard des enseignants et de tous les adultes exerçant au sein de l'Education nationale n'est pas rétablie au travers de mesures de bon sens, passant notamment par l'application stricte des dispositions du Code de l'éducation.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU
Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Evaluation en cours d'année (ECA) ou la fin programmée du baccalauréat !



Depuis longtemps, nous nous battons avec constance contre le CCF dans la voie professionnelle : **inéquitable pour les candidats et source d'un surcroît de travail insoutenable pour les enseignants, sans compter la désorganisation des cours.** Rappelons en outre que le baccalauréat professionnel ne comporte plus qu'une seule épreuve écrite ponctuelle finale

obligatoire : lettres-histoire-géographie. Et nous vous avisons annoncé l'arrivée du CCF dans les autres voies. C'est maintenant chose faite avec l'évaluation en cours d'année.

La participation aux jurys est une charge normale de l'emploi de professeur qui peut être tenue à toute heure, n'importe quel jour de la semaine, même durant les vacances scolaires. Jusqu'à présent **seule une convocation émanant d'un recteur** ou du ministre constituait la pièce officielle engageant la participation à un jury. Ce document permettait en outre le déclenchement du règlement des indemnités liées à cette fonction.

Les rémunérations des corrections de copies et d'interrogations à l'oral ont très peu évolué ces dernières années, mais force est de constater qu'un nombre croissant de jurys ne touchent plus à ce jour aucune indemnité réglementaire. Avant la réforme du lycée l'évaluation des Travaux Personnels Encadrés (TPE) ou des compétences expérimentales en sciences faisaient figure d'exception. Les nouvelles modalités d'examen présentent **un glissement inquiétant vers une pratique d'évaluations en cours d'année** conjuguée à des oraux organisés en catimini sous la seule responsabilité des chefs d'établissements privant les candidats des garanties d'équité qui leur sont dues et privant de fait les membres de jury de la moindre rémunération compensatoire.

Morceaux choisis :

En langues vivantes tout d'abord où les élèves devront désormais passer deux épreuves orales en cours d'année, l'une de compréhension (audition d'un texte enregistré et compte rendu en français), l'autre d'expression orale sur une des notions au programme. Ces épreuves préparées et menées en classe entière sous la direction de leur professeur **s'apparentent à un véritable contrôle en cours de formation sans que l'acronyme CCF soit mentionné une seule fois dans les textes.**

L'Informatique et Sciences du Numérique (ISN) a fait cette année son apparition parmi les épreuves de spécialités proposées en série S. Cette discipline fait l'objet d'une évaluation orale effectuée devant " **une commission d'évaluation composée d'un professeur ayant suivi et formé l'élève pendant l'année et, dans la mesure du possible, d'un autre**

enseignant n'ayant pas été associé à l'enseignement de spécialité suivi par le candidat " (dixit le BO). Par ailleurs, l'évaluation de la progression des élèves correspond essentiellement à une évaluation des compétences selon une grille officielle qui s'impose aussi bien à l'épreuve terminale que pour le suivi des acquisitions tout au long de l'année.

Pour la filière STI2D, l'évaluation de l'épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité (assortie d'un coefficient 12 !) est gérée en deux parties ; une évaluation en cours d'année et un oral terminal. Les " revues de projet " **qui comptent pour la moitié des points sont conduites sur l'année par le ou les enseignants responsables** des élèves. La présentation individuelle dudit projet se tiendra quant à elle face à un jury constitué de deux autres enseignants de l'établissement n'ayant pas participé à cette activité avec le candidat.

L'évaluation des projets en Sciences et Techniques de Laboratoire (STL) et dans la spécialité des sciences de l'Ingénieurs du bac S propose globalement le même schéma mais impose que des membres du jury final soient constitués d'au moins un professeur étranger à l'établissement. La division des examens et concours sera donc à l'initiative des convocations, gageons que les enseignants convoqués de la sorte bénéficient d'indemnités ad hoc mais rien ne le garantit à ce jour.

L'acronyme CCF est désormais lié à une indemnité perçue légitimement par certains enseignants des lycées professionnels : pas tous car les textes sont incomplets et inapplicables. Il va de soi qu'il conviendrait de préciser les textes qui s'appliquent à la voie professionnelle et de les étendre au plus vite aux professeurs de la voie technologique, sections de techniciens supérieurs comprises.

Pour faire l'économie de ces émoluments il fallait donc inventer une autre forme d'évaluation, c'est chose faite avec ce concept d'évaluation en cours d'année. Les enseignants de cycle terminal du secondaire sont en définitive **tous devenus membre de droit du jury du baccalauréat** au regard de leurs nouvelles prérogatives. A ce titre tout ce beau monde devrait en théorie se retrouver au jury de délibération de l'examen, mais pourquoi diable le recteur ne les convoque-t-il pas ?

On nous annonce un audit des tâches réellement accomplies par les enseignants afin de les rémunérer correctement. Si cette démarche est louable, les enseignants veulent d'abord que leur métier retrouve tout son sens. Ils attendent clairement le maintien de la valeur des diplômes avec le maintien des épreuves ponctuelles finales, garantes d'équité entre les candidats et du respect de la liberté pédagogique des professeurs.

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

En direct des CPC

Compte rendu de la sous-commission **Aviation** de la **3^{ème} CPC** du **11 janvier 2013** **Métallurgie**

Après la procédure habituelle d'installation de la nouvelle configuration de la CPC, les Inspecteurs Généraux responsables de la filière, Messieurs Perrin et Diverchy font d'abord une présentation générale de la filière, rappelant principalement les choix effectués lors de la précédente réunion (voir la nouvelle organisation, Lettre électronique n°23). Puis on aborde le reste de l'ordre du jour.

1/ Rénovation du Baccalauréat Professionnel aviation générale

Il est adossé à la licence B3. Il ne la donne pas, il faudra passer les modules en plus, après avoir passé la mention complémentaire.

Ce diplôme concernera une centaine de places par an. Il comporte 8 compétences, 3 unités de formation constitutives du diplôme. Pour le règlement d'examen : tout en CCF sauf les épreuves E2, E5 et UF1 facultative.

Questions :

U31 et U32, pourquoi les deux en CCF ?
Problème des aéroclubs, pour le moment cela se fait " au bord de l'herbe ", donc difficultés d'évaluation.
Beaucoup de questions sur le niveau d'anglais nécessaire : d'aucun propose une heure en spécialité en anglais comme dans les Bacs Technologiques ? Cela nécessiterait des moyens supplémentaires que nous n'avons pas pour le moment.

2/ Rénovation Baccalauréat Professionnel aéronautique à trois options

Il y a principalement la structure, les systèmes et le champ de l'avionique (harnais = faisceaux de câblage).

Présentation des différentes fonctions, activités, tâches.

Il y aura des mentions complémentaires pour compléter dans le but d'obtenir les licences B1 et B2.

Un diplôme à options pour dispenser les enseignements communs.



Question de ce qui est commun alors qu'aucune épreuve professionnelle ne l'est.

Qu'en est-il des maintenances sous-traitées à l'étranger, Espagne, Allemagne, Mexique ? On s'attache à une formation de qualité et la demande progresse, même si l'activité est cyclique d'après le représentant du Gifas.

Plusieurs questions de formulations, niveau taxonomiques... Bac Pro vers BTS ? Nous avons soulevé un niveau mécanique un peu faible.

Réponse de M.Perrin : le Bac Pro favorise l'insertion professionnelle et non le passage en BTS, dans une logique de filière. Il faudra à l'entrée en BTS traiter leurs compétences et leurs lacunes.

3/ Questions diverses

Il reste à travailler les BEP, les CAP, les mentions complémentaires.

Et les guides d'accompagnement sont encore à faire.

Pas de date fixée pour la prochaine rencontre.

Guy WESTERMANN
Académie de Strasbourg

Compte rendu de la réunion plénière de la **CPC n°6** du **10 janvier 2013** **Chimie, bio-industrie, environnement**

En raison de l'installation de la CPC dans sa nouvelle configuration, mesdames Marie-Annick Malicot et Brigitte Trocmé assurent l'accueil en attendant la désignation des président et vice-président. Elles procèdent à un rappel sur les missions et le fonctionnement des CPC. Président et vice-président sont désignés pour 5 ans et permutent leur fonction à mi-parcours, soit au bout de 2 ans et demi.

Collège employeur : Président : Mme Catherine BEDON, UIC.
Collège salariés : M. Frédéric FRASCA, CGT.

1/ Présentation du projet d'arrêté présentant la création du BTS MSE " Métiers des Services à l'Environnement "

Prévu pour remplacer le BTS HPE " Hygiène-Propreté-Environnement "

Buts poursuivis du nouveau programme : une immersion professionnelle immédiate et la perspective d'évolution professionnelle.

Fonctionne sur la démarche d'un projet professionnel, développé pendant la deuxième année et avec un thème choisi par l'étudiant.

Il est prévu, par rapport à l'ancien, principalement l'ajout de trois nouvelles compétences :

- **Compétence B3** : identifier les axes de progrès en matière de développement durable.
- **Compétence B4** : élaborer et mettre en œuvre les plans d'actions correctives, préventives ou d'amélioration et évaluer les résultats.
- **Compétence C2** : rechercher les candidats et sélectionner les candidatures.

Avec les nouveaux savoirs associés :

- **pour B3** : 3 - Les principales catégories de risques,
- **pour B4** : 4 - Les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles.
 - 4-1 Définitions.
 - 4-2 Données statistiques globales concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles.

En direct des CPC (suite)

- 4-3 Les procédures de déclaration, d'instruction et d'indemnisation.
- **pour C2** : 2- Les enjeux du développement durable et leurs conséquences.
- 2-1 Enjeux sociaux, Egalité des chances, Insertion, Santé et Conditions de travail, Développement des compétences.
 - 2-2 Enjeux environnementaux, Empreinte écologique, Réchauffement climatique et qualité de l'air, Raréfaction de l'énergie fossile, nouvelles énergies, Pollution et déchets, Transports des personnes et des biens, Logement, constructions, Ressources en eau et qualité de l'eau.
 - 2-3 Enjeux économiques et de gouvernance, Place de l'entreprise/organisation en tant qu'acteur du développement durable, Exercice de sa responsabilité sociétale, Prise en compte des parties prenantes, Evaluation des risques.
- ⇒ Projet de BTS validé à l'unanimité, pour une mise en œuvre en septembre 2013 et première session en 2014.

2/ Présentation du projet d'arrêté présentant la création de deux BEP

Pour chaque Bac Pro, doit être validé en cours de la classe de Première, une qualification intermédiaire, soit un BEP, soit un CAP, s'il s'agit d'un CAP en deux ans.

- **Pour le Bac Pro HPS** " Hygiène, Propreté et Stérilisation ", il est donc modifié le BEP HP " Hygiène et Propreté ", avec suppression des compétences : Stérilisation et Gestion d'équipe, mais maintien des numérotations existantes des autres compétences.
 - Adopté à l'unanimité : 1^{ère} session en 2015.
- **Pour le Bac Pro GPPE** " Gestion de Pollutions et Protection de l'Environnement ", il est créé un BEP GPPE,

sur la base de l'ancien BEP MHL qui sera abrogé en 2014, avec ajout de compétences : agent de tri et opérateur de tri.

- Adopté à l'unanimité pour une mise en œuvre en 2015.

3/ Questions diverses

- Dans les trois CAP existants actuellement, GPPE, MHL " Maintenance et Hygiène des Locaux " et OIR " Opérateur des Industries de Recyclage ", il est ajouté les compétences concernant le recyclage des déchets en différents points et la question des assainissements.
- Dans une démarche globale, il faut commencer à réfléchir sur la création d'un BTS " Conduite de Processus ", c'est une demande faite par l'UIC et les Industries du Papier et des Cartons. Ceci afin de pouvoir piloter des processus bien plus complexes et penser à la gestion d'une logique de hiérarchie : chef d'atelier, animation, management. Attention sur les autres BTS qui risquent d'être affectés : Chimie, CIRA, Métiers de l'Eau et GEMEAU.
- Il est aussi demandé de rénover le programme de Physique/chimie du BTS chimie, il est répondu que cela est en cours sur un groupe de BTS, ainsi que de la rénovation des modules de Mathématiques. Question est posée par Mme Emmanuelle Gaussino (Industrie du Médicament) à savoir si le lien entre les mathématiques et les spécificités professionnelles sera bien incité : contextualisation avec le secteur professionnel.

- Cela sera fait, spécifiquement sur les révisions futures de l'évaluation.

Prochaine plénière prévue le 11 juin 2013 à 14h.

Guy WESTERMANN

Compte rendu de la CPC n°20 du 12 avril 2013 Secteur sanitaire et social

Madame Malicot ouvre la CPC dans sa nouvelle constitution. Elle rappelle le fonctionnement des CPC, explique que le délai entre début et fin des travaux sur un nouveau texte est de 12 à 18 mois et qu'on en voit les résultats pour les jeunes et les adultes un à deux ans plus tard. Elle précise que l'Education nationale n'est pas le seul certificateur. Après la présentation des différents participants, notamment les ministères du Travail, des Affaires sociales, de l'Enseignement supérieur, de l'agence des Services à la personne et en l'absence du ministère de la Santé (comme d'habitude), les travaux commencent par la désignation du président et du vice-président.

Le nouveau président insiste sur la nécessité de la présence de chacun, notamment des autres ministères, et donc les nécessaires désignation des suppléants et transmission des pouvoirs. Madame Malicot fait remarquer que les pouvoirs ne sont pas obligatoirement donnés à un représentant du même collège. On observe qu'il n'existe pas de CPC au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) puisque le ministre était auparavant commun avec l'Education nationale.

1/ Projet de modification des diplômes d'état de conseiller en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé (DECESF, DEES, DEETS) (niveau III)

Le supplément au diplôme vise à décrire ce qui a été fait dans la formation. Le problème se pose en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) avec le découpage en semestres. Donc on va passer à une entrée par domaine de compétence.

Il y a eu un avis favorable en CPC du ministère de la Santé.

On pose la question de l'incohérence entre l'attribution de 180 ECTS et l'absence de reconnaissance du niveau 2. On nous dit que le problème est très complexe et que la réponse est en attente. L'UNIOPSS précise qu'il s'agit d'un problème de tarification des prestations.

Vote : unanimité pour.

En direct des CPC (suite)

2/ Diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT)

Il s'agit d'ajustements des annexes. Le texte a été voté en août 2012 mais un recours gracieux de l'ordre des pharmaciens conduit au changement de certains termes dans tous les textes. Ce diplôme est préparé dans les lycées. Le diplôme équivalent a déjà été modifié pour le ministère de la Santé. L'ONISEP demande quand il y aura un diplôme unique et un autre participant sollicite une information sur ce dossier.

Vote : unanimité pour

3/ Maths BTS

Quelqu'un s'étonne qu'on nous parle de la rénovation du programme de maths dans certains BTS mais pas en DTS IMRT ou dans d'autres formations. Madame Guillet (IG) répond qu'on attend d'abord les résultats de la réingénierie IMRT pour aborder les autres diplômes.

A la question sur les équivalences dans le Supérieur il est répondu qu'un conventionnement est en cours avec les universités mais que le processus est lent. Il n'existe donc pas de calendrier.

Un autre enseignant fait valoir que la rédaction des diplômes en compétences annonce le tout CCF en BTS et que son organisation s'y oppose.

Le SNALC confirme aussi son opposition aux compétences et au CCF en matières générales d'autant que les adaptations aux métiers sont mineures.

Le MESR précise que les épreuves ponctuelles existantes demeurent et qu'il faut distinguer les dispositions présentées du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche qui prévoit une priorité aux bacs pros en BTS et DUT.

Madame Guillet précise que la réforme du lycée a consisté à identifier les compétences donc il était naturel de changer l'écriture des programmes de maths sans modification de leur contenu. Et madame Malicot défend l'idée qu'il n'existe pas de lien entre l'écriture par compétences et l'évaluation en CCF. Elle insiste sur le fait que les compétences apparaissent dans beaucoup de diplômes et surtout au niveau européen.

Une demande forte d'information sur la réforme des BTS apparaît.

Vote : favorable malgré 3 contre (SNALC, CGT, SNES) et 2 abstentions.

4/ BP préparateur en pharmacie (niveau IV)

Il n'y a plus de note éliminatoire sauf dans ce brevet cogéré par les ministères de la Santé et de l'Education nationale. Il y a eu disparition de la note éliminatoire à la santé donc on la supprime aussi pour l'Education nationale à la suite de divers contentieux.

FO pharmacie dit que la disparition du zéro éliminatoire existe dans les faits depuis plusieurs années.

On rappelle que la rénovation de ce diplôme a été entamée mais qu'il y a un blocage au ministère de la Santé.

Vote favorable

5/ Point d'information sur le baccalauréat professionnel services de proximité vie locale (SPVL)

Madame Guillet précise qu'un groupe de travail restreint travaille avec les professions sur les pistes d'amélioration de ce diplôme qui concerne 3000 élèves actuellement.

L'objectif général consiste à assurer une meilleure insertion ou la réussite des poursuites d'études. Il existe aussi un souci de simplification par rapport aux 4 options sur 2 secteurs (gestion / animation). On voulait initialement s'ajuster à l'environnement des établissements mais on observe un problème de lisibilité des options. On souhaite enfin actualiser le référentiel d'activités professionnelles.

Le second objectif consiste à valoriser l'autonomie des élèves déjà reconnue par les professionnels : on prévoit d'insérer la construction d'un projet en autonomie sous forme de dossier de projet ou de portfolio.

Enfin il s'agit de revoir la certification en particulier deux épreuves très proches pour un meilleur balayage de toutes les compétences de ce bac pro et revoir le diplôme intermédiaire : CAP agent médiation ne convient pas, notamment en raison du jeune âge des élèves incompatible avec cette fonction.

Les contraintes d'abord consistent à répondre aux besoins des professionnels et à tenir compte des autres diplômes (ministères de l'Agriculture et de l'Emploi).

La difficulté tient à la limite à définir entre médiation et animation.

Il faut aussi faire en sorte que l'effectif actuel de 131 élèves titulaires de ce bac pro en BTS se maintienne et que ces jeunes continuent à réussir dans les BTS du secteur sanitaire et social.

En ce qui concerne la gestion de patrimoine locatif, on note des avis divergents entre les niveaux nationaux et locaux : il s'agit donc d'approfondir cette question.

L'animation sociale est un secteur qui requiert une clarification de ses besoins. Nos bacheliers intéressent les Conseils généraux pour l'accueil, et le service aux usagers. Nos jeunes sont en outre appréciés dans le secteur de la prévention.

Quelques chiffres (avant création du bac ASSP) :

3000 élèves sortent chaque année avec des poursuites d'études très variées notamment au niveau V (aide soignants) ou niveau IV en ST2S ou moniteur éducateur. On a aussi des poursuites en BTS du secteur social et du secteur immobilier.

On évoque les classes de baccalauréat professionnel SPVL : elles sont difficiles, souvent constituées d'élèves refusés en ASSP et dont le comportement, l'âge et l'absence de maturité sont incompatibles avec le diplôme intermédiaire d'agent de médiation. Plusieurs insistent sur les difficultés liées au CCF.

A la question du maintien de l'option gestion en bac SPVL, Madame Guillet répond par l'affirmative, même si beaucoup d'emplois dans ce domaine sont à bac+2. Certains font observer que la coordination avec le ministère des Affaires sociales s'impose en matière d'aide à domicile.

Vote favorable.

En direct des CPC (suite)

6/ Création du BEP ASSP (diplôme intermédiaire du baccalauréat professionnel ASSP)

Après de longues discussions sur les passerelles et les équivalences avec les diplômes étrangers au cours desquelles madame Guillet a rappelé qu'on a fait volontairement le choix de la fluidité des parcours on passe aux votes.

Vote : favorable malgré 3 abstentions (CGT, FSU, SNALC).

7/ Dispenses d'unités et d'épreuves pour le CAP petite enfance

Après avoir noté une erreur, on vote sur " en structure " vs " à domicile ".

Unanimité : oui.

8/ Dispenses d'unités pour la mention complémentaire aide à domicile (MCAD)

Vote sur dispense de U2 vs U1.

Vote favorable malgré deux abstentions.

9/ Questions diverses

• **Filière sanitaire et social** : on s'interroge sur le devenir des élèves de ST2S ; on constate le manque de visibilité

sur les poursuites d'études avec réformes du bac et du bac pro. Françoise Guillet confirme que la dernière enquête a 3 ans : elle approuve la demande d'une enquête sur la filière. Madame Trocmé précise que nous disposons de données internes à l'Education nationale mais d'aucunes concernant les autres ministères.

• **Baccalauréat professionnel ASSP** : on demande un suivi détaillé des difficultés et adaptations nécessaires de ce diplôme. On rappelle que des modules du diplôme d'aide soignant devait être validés dans ce bac : on réclame un point sur l'avancée des travaux avec le ministère de la Santé. Le président fera une demande écrite au ministère de la Santé. On évoque aussi les difficultés liées au choix de l'option en seconde pour des élèves trop jeunes : peu d'orientation vers l'option "à domicile". Néanmoins la seconde indifférenciée pose le problème du diplôme intermédiaire.

• **CAP petite enfance** : l'UNIOPSS rappelle qu'il y a 30 000 assistantes maternelles et demande où en est la réforme annoncée. Madame Malicot précise qu'elle reste en suspens car une réflexion nationale interministérielle est conduite sur " un plan des métiers de la petite enfance ".

Prochaine réunion mardi 10 décembre de 14h à 17h30.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **BEP** « Gestion des pollutions et protection de l'environnement » : création et modalités de délivrance. BO n°16.
- **Brevet d'études professionnelles**. Spécialité « métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement » : abrogation. BO n°15.
- **BEP** « hygiène et propreté ». Création et modalités de délivrance. BO n°15.
- **Baccalauréat technologique**. Évaluation des compétences expérimentales, baccalauréat série STL, session de juin 2013. BO n°15.
- **Baccalauréat général, technologique ou professionnel**. Dispense et adaptation de certaines épreuves ou parties d'épreuves obligatoires de langue vivante. BO n°15.
- **Brevet d'initiation aéronautique et certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique** Session annuelle des examens aéronautiques : modification. BO n°14.
- **Réseaux Formation Qualification Emploi (FOQUALE)** : mise en place. BO n°14.
- **BEP** « Photographie » : création et modalités de délivrance. BO n°14.
- **Concours général des lycées**. Calendrier des épreuves d'admission des disciplines technologiques session 2013. BO n°13.
- **CAP** « Tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration » : abrogation. BO n°13.
- **Baccalauréat général et baccalauréat technologique**. Calendrier de la session 2013 dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion. BO n°13.

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Responsables académiques



| ACADEMIE | PRESIDENT | SECRETAIRE | TRESORIER | DELEGUE auprès du RECTORAT |
|------------------------------------|--|--|--|--|
| AIX MARSEILLE | M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net | M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net | SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr | M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net |
| AMIENS | M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64 | M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcellave Patrice.Leloir@wanadoo.fr | SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06 | M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com |
| BESANCON | Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr | Mme Sylvie Prévot prevot-michel@wanadoo.fr Tél 06.33.26.99.13 | M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87 | Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Pdte Mme A.-M. Marion - 06.09.64.37.93 anne-marie.marion@wanadoo.fr |
| BORDEAUX | M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83 | Mme Marie-Thérèse Alonso 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com | M. Jean Bertrand Guillaume - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux | M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76 |
| CAEN | M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66 | Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc-sd14@wanadoo.fr | SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr | M. Henri Laville (voir col. Président) |
| CLERMONT FERRAND | M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.69.04.05.11 - lanaret.jr@orange.fr | Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 - Courmon d'Avvergne isalionel@orange.fr | Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr | Mme Duthon (voir col. Trésorier) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84 |
| CORSE | M. Lucien Barbolosi Tél 06.80.32.26.55 | Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54 | SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07 | M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83 |
| CRETEIL | M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - http://snalc.creteil.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu | Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris | SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr | M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr |
| DIJON | Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr | Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr | M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr | Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier) |
| GRENOBLE | Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr | Mme Marie-José Fedorko marie-jose.fedorko@ac-grenoble.fr | M. Charles Goeftert 21 bis boulevard Gambetta - L'Opaline 73000 Chambéry | Mme Renée Damesin (voir col. Présidente) |
| LILLE | M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métrairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79 | M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net | Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr | M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08 |
| LIMOGES | M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40 | M. Olivier Jauhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com | SNALC - M. Saillol 6, rue Monnet - 23000 Guéret | M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^e 64 - 87100 Limoges ogfrederic@orange.fr |
| LYON | M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Léger-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03 | M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr | Mme Catherine Dubar 29 bis rue de la favorite - 69005 Lyon | Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr |
| MONTPELLIER | M. Karim El Ouadi - Tél 06.50.28.01.24 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan president.snalcmontpellier@gmail.com | (voir col. Président) | (voir col. Président) | Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanna@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr |
| NANCY METZ | Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr | Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy | SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy | Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19 |
| NANTES | M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochairs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr | Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr | SNALC - M. Axel Bergeron 1, avenue des quatre vents 44210 Pornic | M. Hervé Réby (voir col. Président) |
| NICE | Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr | Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr | SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus py.ambrosino@orange.fr | Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24 |
| ORLEANS TOURS | M. François Tessier - Tél 06.47.37.43.12 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr | M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr | SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21 | M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire) |
| PARIS | Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris Boite 126, 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr | M. Mathieu Malmauvas SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris | Mme Catherine Joubert SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris | Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 63-65, rue de l'Amiral Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr |
| POITIERS | M. Toufik Kayal - toufikayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35 | M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91 | Mme Elodie Le Droucpeet 8, rue Youri Gagarine - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr | M. Toufik Kayal (voir col. Président) |
| REIMS | Mme Béatrice Jullion - snalcrcms@laposte.net 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87 | Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00 | M. Thierry Koessler 12, place Hélène Boucher - 51100 Reims thierry.koessler@free.fr - Tél 03.26.87.19.98 | Mme Marie-Françoise Barillot (voir col. Secrétaire) |
| RENNES | M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43 | M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16 | M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17 | Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riats - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94 |
| LA REUNION | M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55 | M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02 | M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis | M. Jérôme Motet 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.77.61.00 |
| ROUEN | M. Thiell - snalcrauen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08 | M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41 | SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01 | M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire) |
| STRASBOURG | Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr | Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45 | Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein | Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 06.73.15.47.24 |
| TOULOUSE | M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.toulouse.web12.fr | M. Pierre Van Ommeslaeghe - snalc.12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23 | Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - aptt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr | Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79 |
| VERSAILLES | M. Frédéric Seitz - 06.95.16.17.92 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com | Mme Anna Delmon - 06.95.33.13.45 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com | SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris | M. Frédéric Seitz (voir col. Président) |
| DETACHES ETRANGER OUTRE-MER | M. Frantz Johann von der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr | Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris | SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris | M. Frantz Johann von der Brügge (voir col. Président) |

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC - 4, rue de Tréville - 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance [][] [][] [][][][]

Adresse

[][][][] [][][][] [][][][]

Tél. fixe [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Mobile [][] [][] [][] [][] [][] [][]

Courriel

Je souhaite recevoir la Quinzaine Universitaire uniquement sous forme électronique

Corps **Discipline**

Cl norm Hcl **Ech.** Depuis le [][] [][] [][]

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2012/2013 code [][][][] [][][][]

Nom

[][][][] [][][][] [][][][]

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) délégué SNALC de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 - Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

| Ech | A régler | Coût réel après impôts * | Comparons ** | Ech | A régler | Coût réel après impôts * | Comparons ** |
|------------------------------------|----------|--------------------------|--------------|---|----------|--------------------------|--------------|
| AGREGES et PRAG Classe Normale | | | | CERTIFIES, PRCE, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale | | | |
| STAGIAIRES : 69 € | | | | | | | |
| 3 | 159 € | 54 | -14 € | 3 | 139 € | 47 | -10 € |
| 4 | 179 € | 61 | -10 € | 4 | 159 € | 54 | -7 € |
| 5 | 199 € | 68 | -10 € | 5 | 169 € | 57 | -7 € |
| 6 | 211 € | 72 | -10 € | 6 | 179 € | 61 | -7 € |
| 7 | 221 € | 75 | -14 € | 7 | 189 € | 64 | -7 € |
| 8 | 228 € | 78 | -21 € | 8 | 199 € | 68 | -7 € |
| 9 | 233 € | 79 | -30 € | 9 | 209 € | 71 | -10 € |
| 10 | 239 € | 81 | -35 € | 10 | 216 € | 73 | -12 € |
| 11 | 245 € | 83 | -40 € | 11 | 225 € | 77 | -15 € |
| AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP | | | | CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe | | | |
| 1 à 6 | 260 € | 88 | -45 € | 1 à 7 | 240 € | 82 | -25 € |

| | |
|---|-------|
| DISPONIBILITE, CONGE PARENTAL, Contractuels, Vacataires, M.A, Assistants Education, Adjointes administratifs (Adjaenes) | 60 € |
| PROFESSEURS DES ECOLES, DIRECTEURS, INSTITUTEURS Secrétares administratifs (Saenes), Assistants sociaux | 90 € |
| RETRAITE, CLD NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal) | 125 € |
| Attachés / PEGC / CE EPS / Adjointes d'Enseignement / Infirmiers | 180 € |
| CASU / IEN / IPR / Personnels de Direction | 250 € |

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne des 3 principaux syndicats nationaux, sans protection juridique (soit environ une économie supplémentaire de 30 € incluse dans votre cotisation).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 %
Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'euro) : S/T = [] €

COUPLE avec : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLE, Agrégé Hcl 2^e/3^e chevrons : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'euro) : [] €

Cotisations 2012/2013 : le prélèvement automatique

Autorisation de Prélèvement

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec l'organisme créancier.

N° NATIONAL D'EMETTEUR
675

| | | | |
|---|--------------|-----------------------------|---------|
| NOM, PRENOM, ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| _ _ _ _ | | | |
| DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER | | | |
| Code étab ^t | Code guichet | Numéro du compte | Clé RIB |
| _ _ _ _ | _ _ _ _ | _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ | _ |
| DATE ET SIGNATURE OBLIGATOIRES du titulaire du compte | | | |
| Date : _ _ _ _ _ _ _ _ Signature : | | | |

| |
|---|
| ORGANISME CRÉANCIER |
| Syndicat NATIONAL des Lycées et Collèges SNALC 4, rue de Trévisé 75009 PARIS |
| NOM ET ADRESSE POSTALE DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER |
| |
| |
| _ _ _ _ |
| Prière de compléter, dater et signer cette autorisation. |
| NE PAS OUBLIER DE JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE, POSTAL OU DE CAISSE D'ÉPARGNE ! |

Si vous choisissez d'adhérer par prélèvement mensualisé reductible : remplissez dater et signez le **bulletin d'adhésion** au verso ainsi que l'**autorisation de prélèvement** ci-dessus, **accompagnée d'un RIB, d'un RIP ou d'un RICE**. Puis adressez le tout dès maintenant au SNALC-FGAF – 4 rue de Trévisé – 75009 PARIS,

Si votre adhésion nous parvient avant le 20 du mois, la cotisation sera prélevée le **dernier jour** de chaque mois, en autant de fois qu'il reste de mois avant juin (compris). Ainsi, une adhésion parvenue au SNALC :

- le 5 septembre, sera prélevée en 10 fois (du 30 septembre au 30 juin),
- le 22 mars, sera prélevée en 3 fois (du 30 avril au 30 juin).

Vous recevrez **en fin d'année scolaire** votre reçu fiscal et un échéancier vous informant du montant des prélèvements pour l'année suivante. **Sauf avis contraire de votre part**, la cotisation sera tacitement renouvelée en 10 mensualités de septembre à juin. Tout simplement.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité
(Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II)



→ **PUISSANT, EFFICACE** : Avec 14 commissaires paritaires **nationaux** et plus de 260 commissaires paritaires académiques siégeant pour tous les corps, le SNALC-FGAF est le 2^{ème} syndicat le plus représenté chez les professeurs du second degré, chez les PRAG et les PRCE.

→ **INDEPENDANT, HUMANISTE** : Être SNALC, c'est d'abord être fermement convaincu que le politique et le syndical sont deux domaines distincts qui doivent le demeurer : l'indépendance à l'égard des partis politiques est la garantie de l'objectivité des jugements que le SNALC-FGAF porte sur la politique éducative. **Il est par ailleurs le seul syndicat aussi représentatif dont la confédération ne soit pas subventionnée par l'Etat ...**

Conscient que l'avenir des élèves dépend pour beaucoup de la formation qui leur est donnée, le SNALC-FGAF, **syndicat humaniste**, revendique un enseignement de qualité centré sur la transmission des savoirs et des savoir-faire.

→ **PROTECTEUR** : le SNALC-FGAF défend les intérêts moraux et matériels des professeurs. Et en partenariat avec la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, **le SNALC est LE syndicat qui assure !**